

Gestion de placements Manuvie limitée  
500, King Street North, Del Stn. 500-G-B  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

M. JEAN ECHANTILLON  
123, RUE VILLE  
BUREAU 1234  
TORONTO (ONTARIO) A1A 1A1  
XX  
XX  
XX

### FORMULAIRE DE PROCURATION

La présente procuration est sollicitée au Gestion de placements Manuvie limitée (« GP Manuvie limitée »), le gestionnaire des organismes de placement collectif (« OPC ») énumérés ci-après.

#### ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE TITRES DE

Fonds ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie  
Fonds d'occasions thématiques mondiales Manuvie  
Catégorie d'occasions thématiques mondiales Manuvie

(individuellement, un « Fonds », et ensemble, les « Fonds »)

Les renseignements sur les questions soumises au vote aux assemblées extraordinaires (définies ci-dessous) sont présentés dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction jointe à l'Avis de convocation aux assemblées extraordinaires. S'il y est autorisé par la présente procuration et à moins d'indication contraire, **le fondé de pouvoir de la direction votera POUR les résolutions indiquées aux présentes**. Si des modifications sont proposées aux points figurant dans l'Avis de convocation aux assemblées extraordinaires, ou si une question est dûment soumise à une assemblée extraordinaire, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire au fondé de pouvoir de voter selon son bon jugement à l'égard de toute modification ou question soumise à l'assemblée extraordinaire. **Le soussigné révoque par les présentes toute autre procuration précédemment donnée à l'égard des assemblées extraordinaires**. La présente procuration doit être signée par le porteur de titres ou son mandataire autorisé par écrit. Si le porteur de titres est une personne morale, la procuration doit porter le sceau de l'entreprise ou être signée par un de ses dirigeants ou par un mandataire dûment autorisé. La signature doit correspondre au nom qui est imprimé aux présentes. Si deux personnes ou plus sont désignées, elles doivent toutes signer. Si la procuration ne porte pas de date dans l'espace prévu à cet effet, elle sera réputée porter la date de sa mise à la poste par la direction.

**Tout porteur de titres a le droit de nommer une personne (qui n'est pas nécessairement un porteur de titres) afin qu'elle assiste à une assemblée extraordinaire et y agisse en son nom, et pour ce faire, il peut soit inscrire le nom de cette personne dans l'espace réservé à cette fin, en biffant les noms des fondés de pouvoir de la direction, ou soit remplir une autre procuration.**

Le porteur de titres ou son fondé de pouvoir ne peut voter qu'à l'égard des Fonds dans lesquels le porteur de titres détient des titres à la fermeture des bureaux au jeudi 6 mars 2025. Pour vous simplifier le processus, le présent formulaire personnalisé comprend uniquement les questions ayant trait à un ou plusieurs Fonds dont vous détenez des titres à la fermeture des bureaux le 6 mars 2025. En cas de divergence quant à la propriété des titres d'un porteur de titres entre les registres de GP Manuvie limitée, de l'agent chargé de la tenue des registres et des transferts des Fonds et de la présente procuration, les Fonds s'en remettront uniquement aux registres de GP Manuvie limitée pour déterminer la propriété.

Pour être valides, les formulaires de procuration postés doivent être reçus à l'adresse suivante : Data Processing Centre, P.O. Box 3700, Stn Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9 **au plus tard à 10h (heure de Toronto), le mardi 15 avril 2025**, ou au moins 24 heures (compte non tenu des samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de toute assemblée extraordinaire ajournée ou remise; les formulaires de procuration peuvent sinon être remis au président de l'assemblée extraordinaire, avant le début de l'assemblée extraordinaire.

Assurez-vous d'exercer votre droit de vote à l'égard des titres et de lire les résolutions pertinentes indiquées au verso de la présente procuration.

#### VOS DIRECTIVES DE VOTE

Vous détenez des titres dans le ou les Fonds énumérés ci-après. Le texte intégral des résolutions figure dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Veuillez cocher « pour » ou « contre » à l'égard des Fonds dont vous détenez des titres.

**VOTE PAR LA POSTE** : Pour voter par la poste de partout dans le monde : 1. Remplir la présente procuration. 2. Signer et retourner la procuration dans l'enveloppe ci-jointe.

**VOTE PAR TÉLÉPHONE** : Pour voter de partout en Amérique du Nord : vous pouvez donner votre directive de vote par téléphone au 1-800-474-7493 (anglais) ou au 1-800-474-7501 (français). Votre numéro de contrôle à 16 chiffres vous permettant d'accéder au système de vote par Internet se trouve au-dessous du Fonds. Vous ne pouvez pas utiliser le service de vote par téléphone pour voter le jour de l'assemblée.

**VOTE PAR INTERNET** : Pour voter par Internet de partout dans le monde, visitez le site [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com). Votre numéro de contrôle à 16 chiffres vous permettant d'accéder au système de vote par Internet se trouve au-dessous du Fonds. Vous ne pouvez utiliser le service de vote par Internet pour voter le jour de l'assemblée.

**Si vous votez par la poste, vous devez remplir la présente procuration et la retourner avant 10h (heure de Toronto), le mardi 15 avril 2025. Si vous avez des questions sur la façon de remplir ce formulaire, veuillez communiquer avec GP Manuvie limitée au 1-888-588-7999.**


Je, soussigné(e), porteur de titres d'un ou plusieurs Fonds, nomme par les présentes Kuno Tucker, chef de la conformité de GP Manuvie limitée, ou au lieu de cette personne

Sanjiv Juthani, directeur principal, gestion des produits de GP Manuvie limitée, ou au lieu de ces personnes \_\_\_\_\_, comme fondé de pouvoir, pour assister à chaque assemblée extraordinaire des porteurs de titres des Fonds (individuellement, une « assemblée extraordinaire » et ensemble, les « assemblées extraordinaires ») qui aura lieu dans les bureaux de GP Manuvie limitée dans la salle Legacy Room, au rez-de-chaussée, 200 Bloor Street East, South Tower, Toronto (Ontario), à 10 h (heure de Toronto) le mercredi 16 avril 2025 et à toute reprise d'une assemblée extraordinaire en cas d'ajournement, et à y agir en mon nom à l'égard de tous les titres des Fonds que je détiens, de la même manière, dans la même mesure et selon les mêmes pouvoirs que si j'y assistais en personne. Sans restreindre la portée générale des pouvoirs conférés par les présentes, ledit fondé de pouvoir reçoit la directive d'exercer les droits de votes de la façon décrite ci-après.

**REPLIR CETTE SECTION POUR VOTER (REPLISSEZ UNE SEULE CASE «  » PAR LIGNE À L'ENCRE NOIRE OU BLEUE)**

**FONDS CIBLÉ MONDIAL TOUTES CAPITALISATIONS MANUVIE**

Résolution, telle qu'elle est énoncée à l'annexe A de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 20 mars 2025, approuvant la fusion du Fonds d'occasions thématiques mondiales Manuvie avec le Fonds ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie, et autorisant toutes les mesures relatives à la fusion.

| VOTER POUR               | VOTER CONTRE             | N° DE RÉFÉRENCE | N <sup>BRE</sup> DE TITRES | N° DE CONTRÔLE |      |      |      |   |
|--------------------------|--------------------------|-----------------|----------------------------|----------------|------|------|------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 190             | 12345678                   | 9999           | 9999 | 9999 | 9999 |  |

**FONDS CIBLÉ MONDIAL TOUTES CAPITALISATIONS MANUVIE**

Résolutions, telles qu'elles sont énoncées à l'annexe B de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 20 mars 2025, approuvant les modifications de l'objectif de placement de certains fonds, et autorisant toutes les mesures relatives à la modification de l'objectif de placement.

| VOTER POUR               | VOTER CONTRE             | N° DE RÉFÉRENCE | N <sup>BRE</sup> DE TITRES |
|--------------------------|--------------------------|-----------------|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 190             | 12345678                   |

**FONDS D'OCCASIONS THÉMATIQUES MONDIALES MANUVIE**

Résolution, telle qu'elle est énoncée à l'annexe A de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 20 mars 2025, approuvant la fusion du Fonds d'occasions thématiques mondiales Manuvie avec le Fonds ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie, et autorisant toutes les mesures relatives à la fusion.

| VOTER POUR               | VOTER CONTRE             | N° DE RÉFÉRENCE | N <sup>BRE</sup> DE TITRES | N° DE CONTRÔLE |      |      |      |  |
|--------------------------|--------------------------|-----------------|----------------------------|----------------|------|------|------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 110             | 12345678                   | 9999           | 9999 | 9999 | 9999 |  |

**CATÉGORIE D'OCCASIONS THÉMATIQUES MONDIALES MANUVIE**

Résolutions, telles qu'elles sont énoncées à l'annexe B de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 20 mars 2025, approuvant les modifications de l'objectif de placement de certains fonds, et autorisant toutes les mesures relatives à la modification de l'objectif de placement.

| VOTER POUR               | VOTER CONTRE             | N° DE RÉFÉRENCE | N <sup>BRE</sup> DE TITRES | N° DE CONTRÔLE |      |      |      |   |
|--------------------------|--------------------------|-----------------|----------------------------|----------------|------|------|------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 150             | 12345678                   | 9999           | 9999 | 9999 | 9999 |  |

Fait le \_\_\_\_\_ 2025 \_\_\_\_\_

Nom du porteur de titres (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Signature du porteur de titres

123456 012345678901234 56